



Assemblée générale

Distr.générale
9 septembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Points 9 et 137 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Conseil économique et social

Projet de budget-programme pour 2020

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2019

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport traite des incidences budgétaires des résolutions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2019, qui s'est tenue du 26 juillet 2018 au 24 juillet 2019.

Le présent rapport contient des informations sur les résolutions [2019/3](#) et [2019/32](#) du Conseil économique et social, intitulées respectivement « Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 » et « Groupe consultatif ad hoc sur Haïti ». Les dépenses supplémentaires à prévoir pour 2020 comme suite à l'adoption de la résolution [2019/32](#), soit 44 900 dollars, seront financées au moyen des crédits ouverts au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour 2020. En ce qui concerne la résolution [2019/3](#), les dépenses supplémentaires afférentes à l'organisation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés devant se tenir à Doha en 2021 seront prises en charge par le Gouvernement hôte. Par conséquent, à cet égard, aucun crédit supplémentaire n'est demandé en sus du montant actuel du projet de budget-programme pour 2020.

* [A/74/150](#).



I. Introduction

1. Le présent rapport a pour objet d'informer l'Assemblée générale des incidences budgétaires des résolutions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2019, qui s'est tenue du 26 juillet 2018 au 24 juillet 2019.
2. Le Conseil a adopté deux résolutions dans lesquelles il a autorisé les entités compétentes du Secrétariat à entreprendre de nouvelles activités, dont certaines pour lesquelles aucun crédit n'avait été inscrit au projet de budget-programme pour 2020¹.
3. Si, en 2019, le Conseil adopte, après la publication du présent rapport, une résolution ou une décision qui pourrait avoir des incidences sur le projet de budget-programme pour 2020, de nouvelles prévisions révisées seront publiées dans un additif au présent document.

II. Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social

A. Résolution 2019/3 : Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

4. Au paragraphe 16 de sa résolution 2019/3, le Conseil a accueilli avec satisfaction et accepté l'offre généreuse faite par le Gouvernement du Qatar d'accueillir à Doha, en 2021, pour une durée maximale de cinq jours ouvrables, la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés au plus haut niveau possible, à savoir les chefs d'État et de gouvernement.
5. Il convient de noter que s'il est décidé que la Conférence se tiendra à Doha, conformément aux dispositions du paragraphe susmentionné, le Gouvernement du Qatar devra prendre en charge les coûts supplémentaires, en application du paragraphe 5 de la résolution 40/243, en vertu duquel les organes de l'Organisation des Nations Unies peuvent tenir des sessions ailleurs qu'à leur siège lorsqu'un gouvernement, en invitant l'un d'entre eux à tenir une session sur son territoire, accepte de prendre à sa charge, après consultation avec le Secrétaire général quant à leur nature et à leur montant probable, les dépenses supplémentaires effectives qui en résultent directement ou indirectement.

B. Résolution 2019/32 : Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

6. Aux paragraphes 13 à 16 de sa résolution 2019/32, le Conseil a :
 - a) Décidé de proroger le mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti jusqu'à la conclusion de sa session de 2020, afin de pouvoir suivre la situation de près et de formuler des conseils concernant la stratégie de développement à long terme d'Haïti en vue de favoriser le relèvement, la reconstruction et la stabilité du pays sur les plans économique et social, en accordant une attention particulière à la nécessité d'assurer un appui international cohérent et durable à Haïti, dans le respect des priorités nationales de développement à long terme et du Plan stratégique de développement d'Haïti, tout en évitant les chevauchements et les doubles emplois avec les mécanismes existants ;

¹ Le projet de budget-programme pour 2020 a été publié sous la cote A/74/6 (Introduction) et dans les fascicules s'y rapportant [A/74/6 (Sect.1 à 36) et A/74/6 (Income Sect.1 à 3)], accompagnés des rectificatifs éventuels.

b) Exprimé sa satisfaction au Secrétaire général pour l'appui qu'il apportait au Groupe consultatif et lui a demandé de continuer à en soutenir les activités comme il convenait, dans la limite des ressources existantes ;

c) Prié le Groupe consultatif de continuer, dans l'exécution de son mandat, à coopérer avec le Secrétaire général, sa Représentante spéciale pour Haïti et Chef de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti et celle ou celui qui sera nommé Chef du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, les fonds et programmes concernés des Nations Unies, les institutions spécialisées, les institutions financières internationales, les organisations et institutions régionales, notamment la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Organisation des États américains, la Communauté des Caraïbes, l'Union des nations de l'Amérique du Sud et la Banque interaméricaine de développement, les autres parties prenantes importantes et les organisations de la société civile, et s'est félicité à ce sujet de la poursuite du dialogue entre les membres du Groupe consultatif et l'Organisation des États américains ;

d) Prié également le Groupe consultatif de lui présenter un rapport sur ses travaux, accompagné de recommandations, s'il l'estimait nécessaire, pour examen à sa session de 2020.

7. Les dépenses afférentes à l'appui à apporter au Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, pour lesquelles aucun crédit n'a été prévu dans le projet de budget-programme pour 2020, sont estimées à 44 900 dollars (voir tableau 1), et couvriraient : a) les frais de voyage des membres du Groupe et d'un maximum de deux fonctionnaires du Département des affaires économiques et sociales pour qu'ils puissent rencontrer les représentants des institutions financières internationales et de l'Organisation des États américains en 2020 et effectuer une mission en Haïti la même année (40 400 dollars) ; b) les services d'appui aux réunions devant se tenir en Haïti et les charges diverses (4 500 dollars).

Tableau 1

Ressources nécessaires au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour 2020

(En dollars des États-Unis)

	<i>Total 2020</i>
Voyages des représentants	36 500
Voyages du personnel	3 900
Services contractuels	4 500
Total	44 900

8. Compte tenu des résolutions précédentes par lesquelles le mandat du Groupe consultatif a été prorogé, la dernière en date étant la résolution 2018/19, ces dépenses avaient été financées au moyen des ressources approuvées au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019. Il est également proposé de financer les dépenses découlant de l'adoption de la résolution 2019/32, d'un montant de 44 900 dollars, au moyen des crédits qui seront ouverts au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour 2020.

9. En ce qui concerne le paragraphe 14 de la résolution 2019/32, dans lequel le Conseil a demandé au Secrétaire général de continuer à soutenir les activités du Groupe consultatif comme il convenait, dans la limite des ressources existantes,

l'attention du Conseil a été appelée sur les dispositions de la section VI de la résolution 45/248 B de l'Assemblée générale et des résolutions ultérieures, la dernière en date étant la résolution 72/261, dans lesquelles l'Assemblée a réaffirmé que la Cinquième Commission était celle de ses grandes commissions qui était chargée des questions administratives et budgétaires, et réaffirmé également le mandat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

III. Montant total des ressources nécessaires

10. Les incidences budgétaires des résolutions adoptées par le Conseil à sa session de 2019 sur le projet de budget-programme pour 2020 s'élèvent à 44 900 dollars. Il est proposé que ces dépenses soient financées au moyen des crédits qui seront ouverts au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour 2020.

IV. Conclusions et recommandations

11. Les dépenses découlant de l'adoption de la résolution 2019/32, d'un montant de 44 900 dollars, seront financées au moyen des crédits ouverts au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour 2020. Par conséquent, à cet égard, aucun crédit supplémentaire n'est demandé en sus du montant actuel du projet de budget-programme pour 2020.

12. L'Assemblée générale est invitée à prendre note de l'offre généreuse faite par le Gouvernement du Qatar d'accueillir à Doha, en 2021, la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.
